

DECISION N° 12/2021 /MINESEC DU 13 JAN 2022  
Portant désignation d'un responsable à titre intérimaire dans les  
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;  
Considérant les nécessités de service.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommée à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI**

**LYCEE BILINGUE D'APPLICATION**

**Censeur par intérim :** Madame NCHITU, née KIMBI Emelda NDOBUI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 594 161-G, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Muea Buea, poste vacant.

**Article 2.-** En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressée est soumise à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

**Article 3.-** Le Proviseur du Lycée Bilingue d'Application est chargée de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 13 JAN 2022

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**



**NALOVA LYONGA, Ph.D**

**AMPLIATIONS**

-MINESEC/CAB

-SEESEN

-SG/DRH/DRES-CENTRE

-SDACL/INTÉRESSÉE

- ARCHIVES/CHRONO